

Droit de la construction

Composante
Droit et sciences sociales

Présentation

Description

Le droit de la construction est une branche du droit civil immobilier, qui s'intéresse à la construction des immeubles neufs et, dans une certaine mesure, à la rénovation des immeubles anciens. Le cours a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les éléments fondamentaux de la discipline.

Après une introduction présentant les objectifs de la matière (garantir les maîtres et acquéreurs d'ouvrage contre les risques de désordres de construction ou d'inachèvement du chantier, particulièrement dans le secteur du logement, impératifs de construction durable, etc.) et les acteurs clefs du secteur (entrepreneurs, architectes, promoteurs, etc.), l'architecture du cours suit l'ordre logique des questions de droit privé que pose un projet de construction immobilière : quels contrats pour quelles responsabilités et garanties ?

La note sur 40 (coeff. 2) est en contrôle mixte : contrôle continu (sur 10) et évaluation terminale (sur 30).

Liste des enseignements

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Droit de la construction CM	MATIERE	30h			
Droit de la construction TD	MATIERE		10h		

UE = Unité d'enseignement

EC = Élément Constitutif